



PMC

Expertise Comptable

SAS A.V.A.L.

8 CHEMIN DE MARSALETTE

33650 LA BREDE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Certifié conforme le 03/03/2025

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS A.V.A.L.		Néant ☐		
		Exercice N clos le 31122024		Exercice N-1 clos le 31122023		
		1		2		
A - RÉSULTAT COMPTABLE						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210		
	Production vendue { biens et livraisons services * intracommunautaires }		215	214		
			217	218		
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	1 334	1 248
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)	243		244		
	Rémunérations du personnel *			250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252		
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI 255)	255		254		
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262		
		260				
	Total des charges d'exploitation (II)			264	1 334	1 248
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(1 334)	(1 248)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	60 307	120 705	
	Produits exceptionnels (IV)		290		18 445	
	Charges financières (V)		294	407	3 264	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300		21 187
		348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	291	198
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	58 275	113 252	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	58 275	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	291		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés 247		330	2 980		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997			
	Déductions	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986			
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)		981				
ZFA NG (44 quaterdecies)		345				
Zone franche urbaine (44 octies A)		987				
Jeune entreprise innovante (44, sexies A)		989				
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991				
Investissements et souscriptions outre-mer		344				
Zones de réhabilitation de la défense (44 terdecies)		127				
Zone de revitalisation rurales (44, quinquies)		138				
Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)		992				
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993					
dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	645				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	649					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	647					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies E)	641					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990					
Bénéfice col. 1		352	1 937	354		
Déficit col. 2						
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)	356				
	Déficits antérieurs reportables : *dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	1 937	372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.